

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL130

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, après le mot :

« mesure »,

insérer le mot :

« relevant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.